

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

No: 8 mai 2020

Nom du propriétaire: MARTIN Dupuis

Adresse de correspondance: 1256 RANG Des Douze-Terres
ST-PAULIN

Téléphone: (819) 268-3469 819 268-8469 Cell.

Identification du site concerné (no d'immeuble, rue, no(s), no(s) de lot(s)):
1340 RUE Brodeur
lot Actuel: 5 335084

DOSSIER DE RÉFÉRENCE

- Permis en cours no: _____
- Ordre d'arrêter les travaux no: _____

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante :

ZONAGE

Article(s): _____

Résidentiel: _____

Commercial: _____

Industriel: _____

Agricole: _____

Autre: _____

LOTISSEMENT

Article(s): 33 Superficie lots en Bordure
Usage destiné des lots: Résidentiel cours deau
100m.

Nature de la demande :

Permettre une opération cadastrale pour détacher la
résidence, en droit acquis en zone agricole de la terre
en culture. Selon Art 33, le nouveau lot doit avoir 60
mètres de profondeur. Le respect de cette norme incorpore 2 Bâtiments
agricoles dans le lot résidentiel.

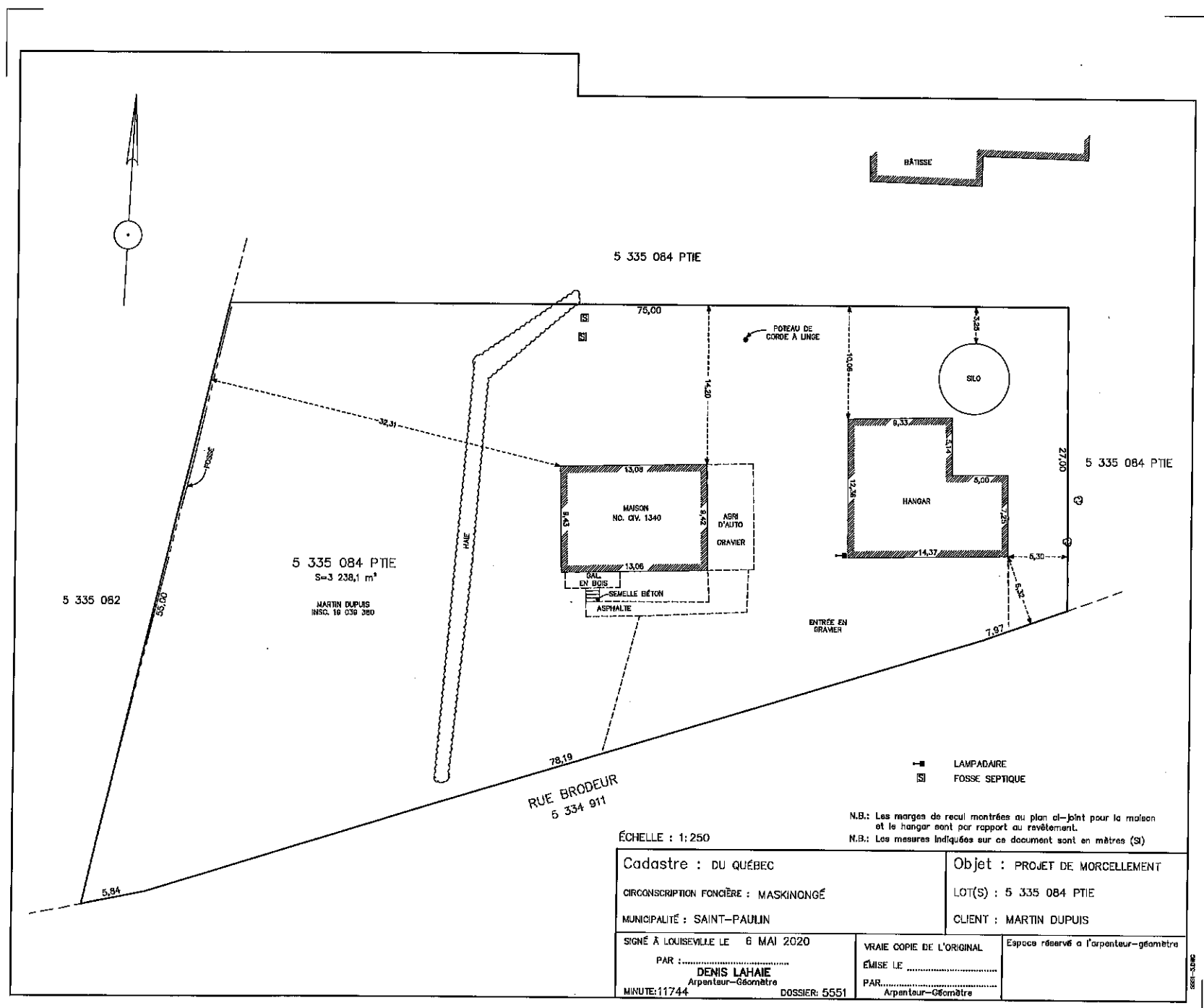
Raisons:
En vendant la résidence, le Bâtiment accessoire et partie de
terrain pour les détacher de la terre en culture, voudrions conserver
les 2 Bâtiments agricoles sur la terre en culture. Donc lotissement

moins profond que 60 mètres
Localisez les immeubles voisins (terrains & bâtiments)
La voir projet-plan de l'arpenteur Denis Lehave, minute 11744

Signé à ST Paulin

ce 11^e jour de mai 2020

Signature Martin Dupuis
propriétaire ou procureur fondé



ÉCHELLE : 1:250

Cadastre : DU QUÉBEC		Objet : PROJET DE MORCELLEMENT	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MASKINONGÉ		LOT(S) : 5 335 084 PTIE	
MUNICIPALITÉ : SAINT-PAULIN		CLIENT : MARTIN DUPUIS	
SIGNÉ À LOUISEVILLE LE 6 MAI 2020		Espace réservé à l'arpenteur-géomètre	
PAR : DENIS LAHAIE Arpenteur-Géomètre		VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL	
MINUTE:11744 DOSSIER: 5551		ÉMISE LE	
		PAR : Arpenteur-Géomètre	

N.B.: Les marges de recul montrées au plan ci-joint pour la maison et le hangar sont par rapport au revêtement.
N.B.: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (M)